

Contexte

Le projet Pilot Programmatic Partnership (PPP) « **Action Coordonnée pour une Programmation Multisectorielle Dans les Camps et En Dehors des Camps** » financé par ECHO ACTED prévoit une réponse rapide et multisectorielle qui inclut la fourniture de 175 kits abri urgence, 1375 kits AME, 1375 kits hygiène et la construction de 725 abris semi-transitionnels. L'assistance en abri a deux modèles : abris d'urgence (shelter light) et abris semi-transitionnels (construction en banco).

Au Centre-Nord l'enregistrement des bénéficiaires pour la construction d'abri semi-transitionnel a eu lieu entre du 03 au 04/03/2021 dans la commune de Barsalogo. Au total, **423 ménages** enregistrés ont été sélectionnés et la construction a couvert la période du 29 Mars au 03 Mai 2021. **Au Nord** l'enregistrement des bénéficiaires pour la construction d'abri semi-transitionnel a eu lieu aux mois de novembre et de décembre 2020 dans les communes de Thiou, Ouahigouya et Kossouka. Au total **302 ménages** bénéficiaires enregistrés ont été sélectionnés dont 52 à Thiou ; 66 à Kossouka et 184 à Ouahigouya.

La construction des abris de transition qui s'est faite selon une modalité mixte nature et cash. Après un premier versement de **59 200 FCFA** pour la région Nord et de **62 300 FCFA** au Centre Nord¹ qui permet aux bénéficiaires d'acheter les premiers matériaux nécessaires à la construction des abris sous la supervision des équipes programmes, une distribution en nature a été réalisée pour certains matériaux plus difficiles à trouver sur les marchés locaux (tôle, chevron, goudron pour toiture). Pour plus de détail le mémo stratégique défini par les équipes programme ACTED est disponible en **annexe 01**. Dans le cadre du suivi des activités

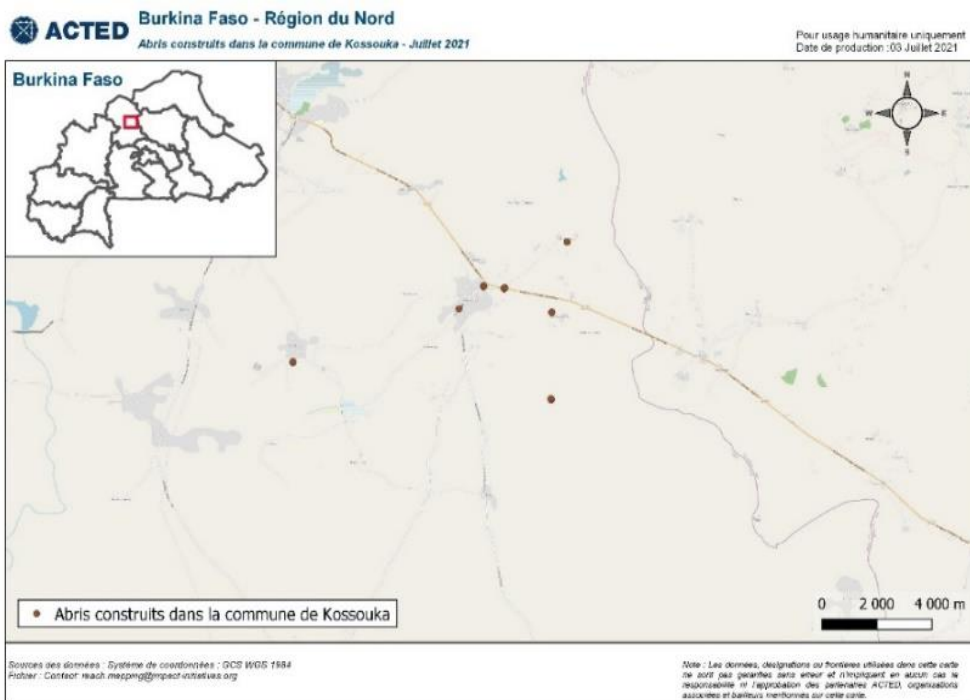
¹ La différence de montant correspond au coût estimé pour le prix des différents articles composant les abris en lien avec les enquêtes d'analyse de marché réalisées par Régions d'intervention.

l'unité AME d'ACTED a vérifié de manière systématique les listes d'enregistrement (vérification électronique). Ensuite l'unité AME a mis en place une enquête PDM Abris du **mercredi 16 juin au mardi 06 juillet 2021 dans la région du Nord** et du **26 juillet au 03 août 2021 dans la région du Centre-Nord**.

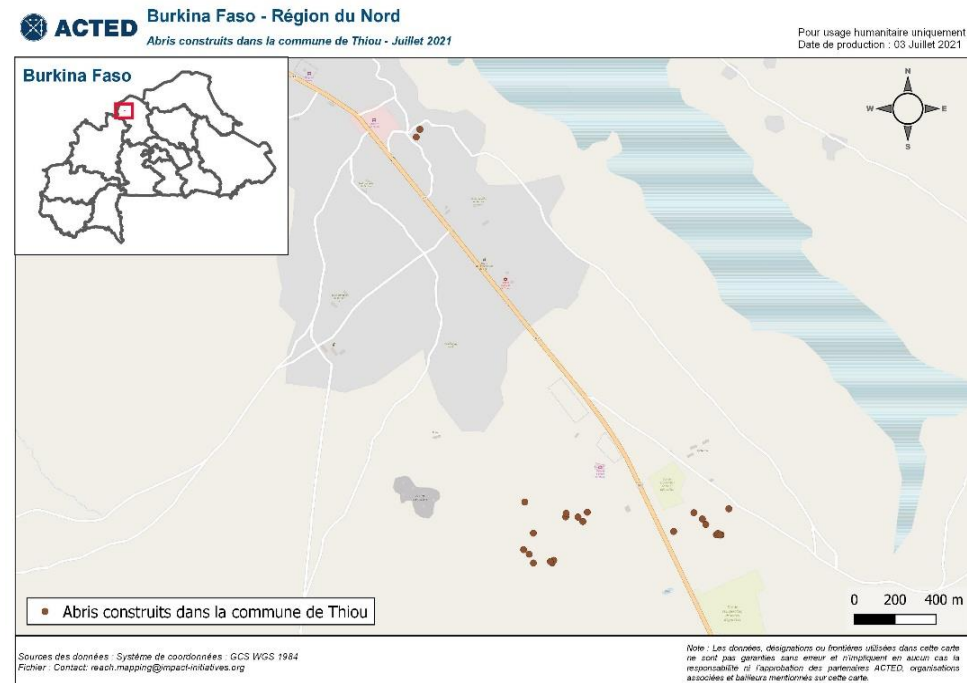
Méthodologie et limites de l'enquête

Un questionnaire ménage a été administré auprès d'un échantillon de **252 ménages**, représentant un intervalle de confiance de 95% et une marge d'erreur de 5% à l'échelle des **725 ménages** bénéficiaires du secteur abris. Cette enquête fut menée par des enquêteurs qui ont été recrutés et formés à la méthodologie et à la compréhension des questions. Ils ont procédé aux entretiens directs et individuels avec les ménages des localités ciblées ainsi qu'à des observations directes sur le terrain. Les répondants sont composés à **62%** d'hommes et à **38%** de femmes. Cette enquête n'a pas rencontré de limites particulières.

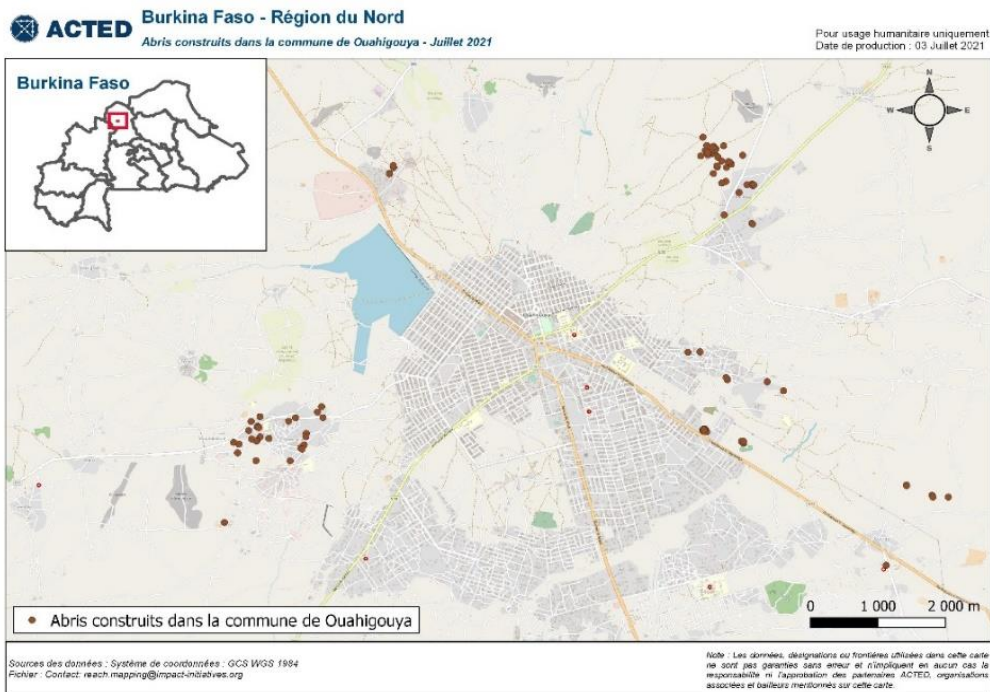
Figures 01 : Localisation des abris construits dans la commune de Kossouka, Région du Nord



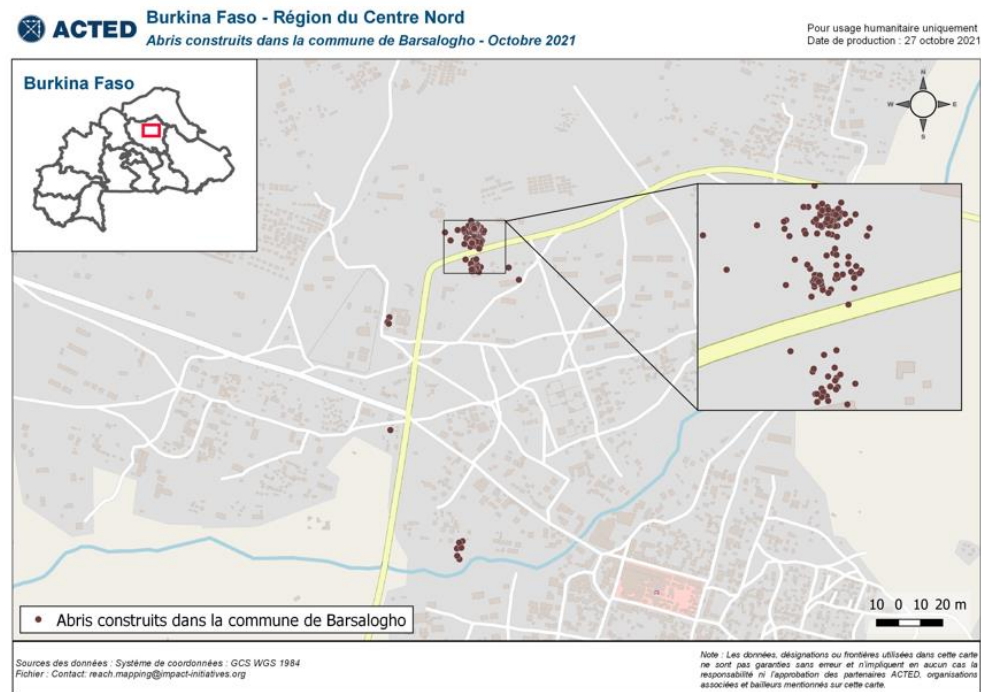
Figures 02 : Localisation des abris construits dans la commune de Thiou, Région du Nord



Figures 03 : Localisation des abris construits dans la commune de Ouahigouya, Région du Nord



Figures 04 : Localisation des abris construits dans la commune de Barsalogo, Région Centre-Nord



Résultats**Processus de sélection et de distribution**

92% des personnes interrogées affirment avoir été bien informé sur les activités liées à l'assistance. Les **7%** restants estiment ne pas avoir été suffisamment informé. Les modalités d'interventions étant mixtes (à la fois transfert monétaire et distribution en nature) il est possible que certains bénéficiaires n'aient pas toujours parfaitement été mis au courant des avancées du projet.

En matière de sélection de l'assistance en abris octroyé par ACTED, **56%** des répondants affirment que certains ménages qui auraient mérités d'être sélectionnés ne l'ont pas été. Parmi ces répondants **46%** ont cité les personnes âgées, **38%** les ménages dirigés par des femmes et **19%** les ménages dirigés par des enfants. Le fait qu'autant de ménages qui auraient mérités d'être sélectionnés ne l'ont pas été selon les répondants peut s'expliquer par l'étendue des besoins dans la zone d'intervention. Il est à noter que lors de la sélection, certains ménages ont dû être écartés de facto car, malgré le plaidoyer mis en place par ACTED, il n'a pas été possible d'obtenir un accord écrit du propriétaire de la parcelle (autre que le ménage potentiellement bénéficiaire).

En ce qui concerne la distribution des articles en nature (tôle, chevron, goudron pour toiture) **99% des répondants ont déclaré que le site de distribution était accessible**. Les **1%** restant ont cité la dégradation de la voie d'accès comme contrainte et le manque de moyen (matériel) pour se déplacer.

En matière de protection **aucun répondant n'a déclaré être victime d'un incident de protection au moment de la distribution en nature**. De plus **97%** des répondants se sentaient en sécurité avant, pendant et après (rentrant chez eux) la distribution.



Temps moyen pour se rendre sur le site de distribution :
25 minutes

Malgré tout **3%** des bénéficiaires ne se sentaient pas en sécurité sur le trajet du retour. Ces derniers ont suggéré une assistance pour transporter le matériel à domicile et le rapprochement du site de leur domicile.



Temps d'attente moyen sur le site:
44 minutes

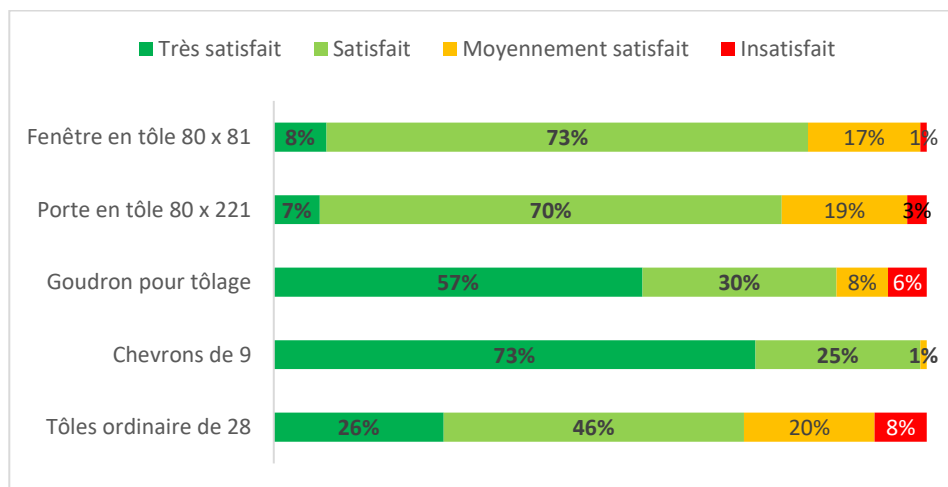
100% ont jugé (très) satisfaisant le comportement des agents ACTED. Les bénéficiaires ont particulièrement apprécié la courtoisie et le professionnalisme de l'équipe ACTED.

Enfin **100%** des répondants confirment avoir reçu la somme correspondant au transfert mobile.


Satisfaction des bénéficiaires au sujet des articles distribués pour abris

96% des bénéficiaires déclarent être globalement (très) satisfaits de l'assistance d'ACTED. Et **99%** estiment que l'intervention d'ACTED a favorisé la cohésion sociale au sein de leur communauté. Les ménages satisfaits ont précisé que le premier facteur d'explication de leur satisfaction est : l'espace important de leur abris (**83%**), les matériaux de bonne qualité (**9%**) et le bon emplacement de leur abris (**7%**).

Plus précisément le **degré de satisfaction** par type d'article distribué est le suivant :

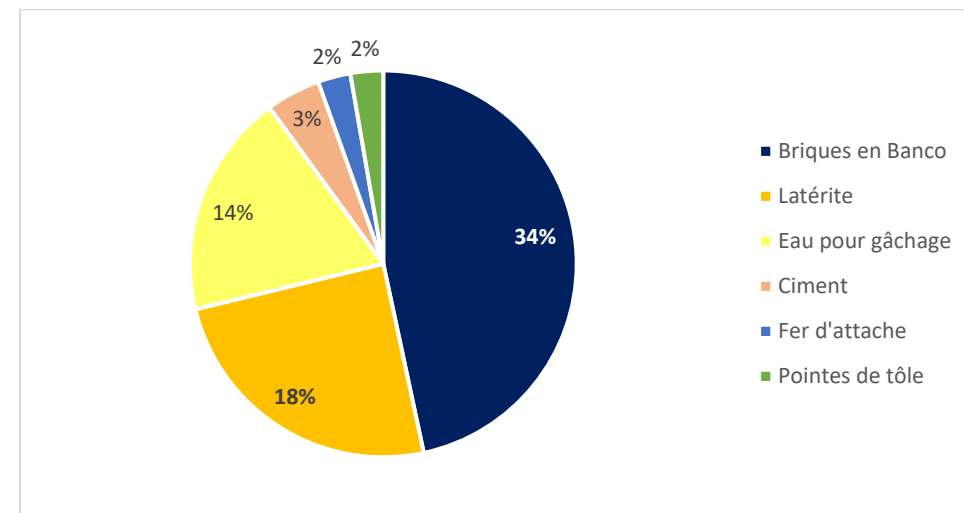


La proportion de ménages (très) satisfaits varie entre **72%** (tôle ordinaire de 28) et **98%** (Chevrons de 9). En revanche le pourcentage de ménages insatisfaits ou moyennement insatisfaits est tout de même conséquent pour les tôles ordinaire (**28%**), les portes en tôle (**22%**) et les fenêtres en tôle (**18%**). La raison donnée par les répondants insatisfaits est la fragilité du matériel distribué notamment le goudron pour tôle et les tôles ordinaire de 28.


Utilisation faite de l'argent distribué


L'assistance monétaire apporté aux ménages bénéficiaires de l'assistance en abris se décompose en **59 200 FCFA** pour la région Nord et de **63 300 FCFA** au Centre Nord. chacun avec pour objectif qu'ils puissent acheter le nécessaire pour la construction de leur abris (autre que les articles distribués lors de la distribution en nature). **100%** des ménages interrogés confirment avoir reçus la somme d'argent précédemment mentionnée.

Les articles les plus achetés (sans tenir compte de la somme dépensée mais à proportion de ménages ayant acheté ces articles sont l'eau pour gâchage (**90%**), les briques en banco (**83%**), la latérite pour la construction de leurs abris (**79%**) et les pointes de tôles (**69%**). A proportion des sommes dépensées les **dépenses moyennes par article** acheté sont les suivantes :



Au total **34%** des ménages ont également mentionnés avoir effectué des dépenses pour d'autres éléments. Parmi ces répondants ayant effectué d'autres dépenses la dépense moyenne s'élève à **9135 FCFA**. Selon les précisions des répondants **73%** de cette somme a servi à l'achat de goudron, **15%** l'achat de briques, **8%** des lattes et **4%** à l'achat d'une porte métallique.

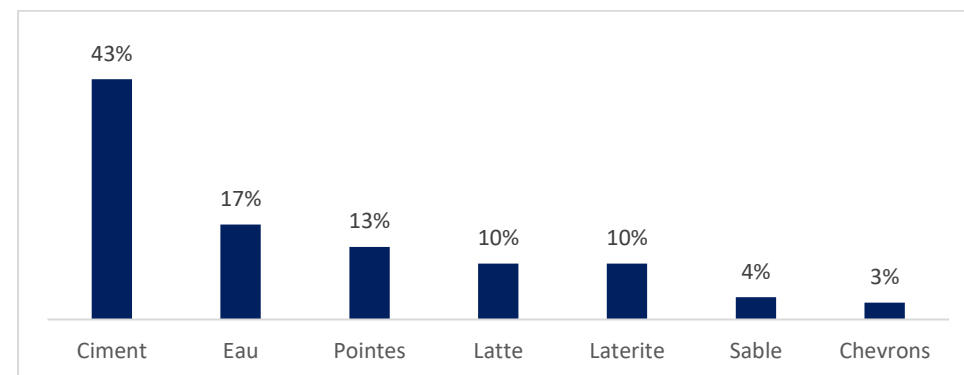
Ainsi en prenant en compte les articles achetés (sans la catégorie autre), la dépense effectuée par les ménages s'élève à 110 249 FCFA. Ce chiffre est donc légèrement inférieur à la somme de **118 400 FCFA** (soit deux versements de **59 200 FCFA**) distribués. Mais à cette somme de **110 249 FCFA** il faut ajouter les dépenses de la catégorie « autre » qui s'élève en moyenne à **9 135 FCFA**. **La dépense moyenne dépensée par les ménages en prenant en compte tous les articles achetés s'élève donc à 119 384 FCFA par ménage**. Les dépenses effectuées par les ménages bénéficiaires coïncident donc avec la somme reçue auquel il faut ajouter une somme moyenne de **984 FCFA** qui a servi aux dépenses de la catégorie « autre » mentionnée plus haut.



Evolution des prix du marché

Suite au transfert monétaire **15% des ménages interrogés ont constatés une augmentation du prix des articles distribués pour les abris sur le marché**. Parmi les ménages qui affirment qu'il y a eu une augmentation des prix seul **55%** pensent que ce phénomène est lié au fait que les commerçants ont eu connaissance de l'assistance en abris via transfert monétaire au sein de la zone.

Les répondants déclarent qu'il y a eu une augmentation des prix pour les articles suivants (sans considération pour l'inflation du prix mais en considérant le nombre de ménage qui citent chaque article) :



Le ciment est donc l'article qui a vraisemblablement augmenté suite à l'intervention d'ACTED. Etant donné que cela constitue le quatrième poste de dépense pour les ménages, des sensibilisations auprès des commerçants vendant ce type d'articles seraient donc nécessaires pour ce type d'assistance à l'avenir.



Evaluation de la qualité des abris et satisfaction des bénéficiaires



Entre leur situation avant et après l'intervention d'ACTED, **93% des bénéficiaires déclarent qu'il y a eu une amélioration de leurs conditions de vie**. Pour **6%** d'entre eux il n'y a pas eu de changement et **1%** (soit 1 ménage interrogé) estime que sa situation a empiré car il a dû s'endetter pour terminer son abri. **79%** des ménages estiment que l'abri construit est approprié à leur culture.

En matière de construction, la toiture de l'habitation est en tôle pour **97%** des ménages. Mais parmi ces toitures **31%** suintent lorsqu'il pleut ce qui explique que **28%** des bénéficiaires sont moyennement voire insatisfaits de la qualité des tôles distribuées pour la toiture (voir p.4 du présent rapport). Toutefois il avait été

expliqué aux ménages bénéficiaires qu'après les premières pluies le goudron distribué restant devaient leur permettre d'observer les potentiels endroits où la toiture suinte afin de colmater et d'éviter toute intrusion de la pluie.

Il est donc à noter que **3%** des ménages (soit 7 sur les 252 ménages interrogés), présentaient une toiture sans toit lors de l'enquête PDM. Ceci peut s'expliquer par les évènements qu'on subit les ménages après l'intervention en effet **9%** des ménages ont déclarés que leur abri avait été endommagé. Les principales causes évoquées sont le vent qui a emporté/endommagé les tôles, les portes et les fenêtres ou les pointes mal fixées. Suivant ces raisons évoquées, on peut en conclure que pour les **4%** de ménages sans toiture au moment de l'enquête, celle-ci a été **emportée par le vent**.

Les charpentes et les huisseries sont bien fixées dans les murs pour **94%** des abris selon les observations directes des enquêteurs. Les murs des habitations sont en bon état et sans risque d'écroulement pour **98%** d'entre eux. Pour les portes et les fenêtres, **71%** sont en bon état ; **19%** abimées et **10%** des abris ne présentaient pas de porte et fenêtres au moment de l'enquête. Concernant ces abris ne présentant pas de porte et fenêtres au moment de l'enquête, la raison principale évoquée par les répondants est que suite à d'importantes bourrasques de vent les portes et fenêtre -probablement mal fixées- ont été arrachées. En ce qui concerne les maçons qui ont été contracté par ACTED, **95%** des répondants sont satisfaits du travail effectué.

En revanche conformément à la stratégie d'intervention développée en amont, la participation d'au moins un membre du ménage ou d'un membre de la communauté a été très générale ce qui a permis de réduire les couts de l'abris et de s'assurer que l'abris ainsi que le lieu de construction convenait bien au ménage. Il en résulte que **96%** des ménages sont satisfait du lieu de construction de l'abris.



Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et participation



En matière de participation **99%** des répondants déclarent avoir été consultés au sujet de l'assistance reçue. Et **99%** estiment que la cohésion sociale a été renforcée suite à l'intervention d'ACTED. Pour les constructions futures les bénéficiaires suggèrent d'améliorer la qualité des matériaux distribués en nature (**46%**), d'augmenter la somme des transferts monétaires (**38%**), et d'ajouter du ciment dans les articles distribués en nature (**7%**). Le reste des explications sont plus marginales mais très intéressantes. Les bénéficiaires ont par exemple suggéré de cumuler les tranches d'argent transférée en une seule afin de pouvoir acheter l'ensemble des matériaux de construction plus rapidement et de multiplier les sensibilisations liées aux techniques de construction des abris.

En matière de connaissance des Mécanismes de Gestion des Plaintes, **52% des ménages interrogés déclarent en avoir connaissance**. Parmi ces répondants **81%** confirment avoir participé à une séance de sensibilisation sur le mécanisme de gestion des plaintes. Ainsi **48%** des ménages demeurent toujours dans l'ignorance de l'existence des différents mécanismes de gestion des plaintes existants.

Les moyens de dépôt des plaintes les plus connus sont les suivants. **26%** des ménages ont cité les leaders communautaires, **26%** les boites à plaintes et **21%** le fait de parler à un staff ACTED.

Pour améliorer le mécanisme de gestion des plaintes existant, les bénéficiaires sollicitent principalement l'augmentation du nombre de sensibilisations sur le terrain (**57%**), l'augmentation du nombre de personnel dédié au Mécanisme de gestion des plaintes (**23%**) et la création d'une ligne verte (**12%**).

Mesure des indicateurs et recommandations

Dans le cadre de cette enquête PDM les indicateurs suivants ont été mesuré :

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Cible	Niveau atteinte
R2 I6	Pourcentage de la population cible qui connaît l'existence du mécanisme de gestion des plaintes et sait comment l'utiliser	60%	52%
SOI2	Pourcentage de bénéficiaires déclarant que l'aide humanitaire est fournie de manière sûre, accessible, redevable et participative (par sexe, âge et handicap)	80%	80%
SO I3	% de bénéficiaires estimant que l'aide reçue a effectivement réduit leur souffrance immédiate et contribué à ce qu'ils se sentent protégés	80%	98%
R2I9	# de personnes ayant accès à des solutions d'hébergement de base, sûres et dignes	n/a (9011)	6443 ²

- **L'indicateur R2I6** « Pourcentage de la population cible qui connaît l'existence du mécanisme de gestion des plaintes et sait comment l'utiliser » n'est pas atteint. Ceci est lié au fait que **48%** des répondants n'avaient pas connaissance de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes.
- **L'indicateur SOI2** « Pourcentage de bénéficiaires déclarant que l'aide humanitaire est fournie de manière sûre, accessible, redevable et participative (par sexe, âge et handicap) » est atteint mais des disparités existent si on le décompose.
 En effet, en matière de sélection, seul **44%** des répondants déclarent que tous les membres de la communauté qui méritaient d'être sélectionnés en tant que bénéficiaires l'ont été. En matière de mécanisme de gestion des plaintes seul **52%** connaissent au moins un mécanisme de gestion des plaintes et **63%** sont satisfaits avec la réponse reçue dans le cadre du mécanisme de gestion des plaintes.

² Cet indicateur est composé de 5 critères différents, dont un porte sur une surface minimale de 3,5m² par individu. Comme les abris transitionnels distribués font 18,2m², ce critère ne pouvait être satisfait que pour les ménages de maximum 5 individus, or ce n'est le cas que de 7% des ménages bénéficiaires.

Au terme de cette première intervention plusieurs **résultats positifs** méritent d'être soulignés.

- (i) La réponse apportée par **ACTED** avec le financement de **ECHO** semble parfaitement correspondre aux besoins des bénéficiaires puisque **96%** des bénéficiaires déclarent être globalement (très) satisfaits de l'assistance d'ACTED et **99%** estiment que l'intervention d'ACTED a favorisé la cohésion sociale au sein de leur communauté.
- (ii) **(ii) La distribution des articles en nature** (tôle, chevron, goudron pour toiture) s'est également bien déroulée avec **99%** des bénéficiaires qui ont déclarés que le site de distribution était accessible et **97%** des répondants se sentaient en sécurité avant, pendant et après (rentrant chez eux) la distribution.

Certains **points d'amélioration** sont également à noter pour le futur.

- (i) La qualité de certains articles distribués tels que les tôles pour le toit, la porte en tôle et la fenêtre en tôle pourrait être améliorée lors de la sélection des articles afin que ceux-ci soient plus résistants aux éventuelles intempéries. La supervision et le suivi liées aux fixations des abris pourront également être renforcées afin de s'assurer que les portes en tôles et les fenêtres sont bien fixées.
- (ii) Etant donné que **90%** des ménages ont acheté de l'eau pour le gâchage, il semblerait pertinent d'inclure une partie de la somme d'argent transférée pour absorber ces coûts nécessaires à la construction (formation des briques) de leurs abris.
- (iii) Etant donné que le mécanisme de gestion des plaintes est encore trop peu connu des populations assistées (**48%** des ménages n'en ont pas connaissance), la multiplication des sensibilisations sur le terrain tel que suggéré par les bénéficiaires ainsi que la création d'une ligne verte gratuite -actuellement fonctionnelle dans toutes les zones d'intervention d'ACTED- permettrait d'améliorer la connaissance et l'accessibilité du mécanisme de gestion des plaintes.
- (iv) Selon les standards d'ECHO en matière d'abris, une atteinte de surface minimale par individu de 3,5m² est souhaitée. Ici, la distribution d'abris de taille unique (18,2 m²) ne permettait pas de prendre en compte cette dimension selon la taille du ménage.



37-EEF-EBB Mémo
explicatif_Stratégie

Annexes 01 :

Pour plus d'information

Siège d'ACTED

33 rue Godot de Mauroy 75009 Paris, France

Tel: +33 1 42 65 33 33 ; gmu@acted.org

Antonin MALINGE

Responsable Suivi et Evaluation Pays

Ouagadougou, ACTED – Burkina Faso; antonin.malinge@acted.org